

Département de  
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DENÉE**

**Séance du 26 janvier 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la salle polyvalente en raison du COVID 19, sous la présidence de Madame Priscille GUILLET, Maire.

Présents : Mme GUILLET Priscille, M PERRAY Manuel, M MAUDET Daniel, Mme TREGUER-FREULON Nadine, M BRAULT Olivier, Mme MONNET Annie, Mme HASQUIN Graziella, M MAILLET Bruno, Mme JURET Marie-Laure, M GANNE Philippe, M BERTRAND Emmanuel, Mme DEPORTES Isabelle, M COTTO Bruno.

Absents : Mme JURET Nolwen donne pouvoir à Mme JURET Marie-Laure  
M LAMARRE Joël

M MAUDET Daniel est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 22/01/2020  
Date d'affichage : 18/01/2021  
Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers présents : 13

**DCM\_2021-07 MUNICIPALITE - PLAN D'ADRESSAGE – DENOMINATION DES VOIES**

Madame la Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

En effet, la dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, le déploiement de la fibre optique, d'identifier clairement les adresses des bâtiments.

## Délibération

Conformément aux articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Les propriétaires de voies privées ont donné leur accord à la dénomination de leurs voies.

**Considérant** l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- **DE VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste jointe à la délibération),
- **D'ADOPTER** les dénominations conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Priscille GUILLET

## COMMUNE DENEÉ

NOUVELLE DENOMINATION		CARACTERISATION DE LA DENOMINATION	NUMERO DE PLAN ANNEXE
Type de voie	Nom de la voie		
Route	de Port Thibault	Création	1
Route	de Saint-Jean-de-la-Croix	Création	1
Route	des Jubeaux	Création	1
Rue	de la Herrière	Création	1
Impasse	de la Loire	Création	2
Impasse	du Calvaire	Création	2
Impasse	du Courtil Faucheux	Création	2
Impasse	du Pavillon	Création	2
Rue	Beau Soleil	Création	2
Rue	du Pavillon	Création	2
Chemin	de la Devisé	Création	3
Chemin	de l'Île Picherit	Création	3
Impasse	des Aireaux	Création	3
Impasse	des Boires	Création	3
Impasse	du Louet	Création	3
Rue	des Aireaux	Création	3
Impasse	de l'Ilot	Création	4
Impasse	du Port Godard	Création	4
Impasse	du Schiste	Création	5